

## TARIFS DE LA FORMATION

### M1 MEEF

**Frais d'inscription** : 200 Euros non remboursables dès acceptation du dossier

**Frais de scolarité** : 1 300 Euros pour l'année, à savoir :

- Si démission avant le 31 Août, ils sont remboursables en totalité
- Si démission entre le 1er Septembre et le 30 Octobre, remboursement des 2/3
- Si démission après le 30 Octobre l'année entière est due

**Boursier** : à signaler impérativement au moment de l'inscription et fournir l'attestation définitive d'attribution de bourse mais ne vous dispense pas de payer les frais demandés.

**Coût de conventionnement** : 200 Euros non remboursables dès acceptation du dossier

Frais de gestion entre l'Université publique et l'Université Catholique de Lyon, partenaire de l'ISFEC. L'intégralité de ces frais est ensuite versée à l'UCLy.

**CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)** : à régler directement sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous devez vous en acquitter **seulement lorsque votre inscription est confirmée et validée.**

#### Conditions de règlement :

- Paiement en une seule fois
  - 1300€ à régler avant la rentrée administrative
- Paiement en plusieurs fois
  - 500€ à régler lors de la rentrée administrative
  - 200€ au 1<sup>er</sup> octobre
  - 200€ au 1<sup>er</sup> novembre
  - 200€ au 1<sup>er</sup> janvier
  - 200€ au 1<sup>er</sup> février

#### Modalités de paiement :

- Paiement en une seule fois : par virement bancaire (RIB à suivre)
- Paiement en plusieurs fois :
  - 1<sup>ère</sup> mensualité : virement bancaire (RIB à suivre)
  - Mensualités suivantes : chèques à l'ordre de l'AGIFOPEC, datés du jour d'émission (à déposer à l'accueil lors de la rentrée administrative)

**Important :**

- L'étudiant est redevable du montant de la formation dès son inscription effective, pour le montant précisé ci-dessus.
- L'acceptation de l'étalement de ce montant ne saurait remettre en cause le caractère exigible des frais de scolarité, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.
- En cas d'abandon ou de suspension de la formation, pour raisons professionnelles ou tous autres motifs, après le 30 octobre, cela ne modifie en rien le plan de règlement convenu et accepté par l'étudiant lors de son inscription.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur .....

Reconnait avoir pris connaissance des conditions tarifaires et m'engage à les respecter.

Fait le :

à :

Signature :

(précédée de la mention lu et approuvé)

**COORDONNEES BANCAIRES :**

Titulaire du compte	IBAN	BIC/SWIFT
AGIFOPEC / ISFP	FR76 3000 3022 3600 0500 5458 767	SOGEFRPP

## TARIFS DE LA FORMATION

### M2 MEEF

**Frais d'inscription : 200 Euros** non remboursables dès acceptation du dossier

**Frais de scolarité : 1 300 Euros** pour l'année, à savoir :

- Si démission avant le 31 Août, ils sont remboursables en totalité
- Si démission entre le 1er Septembre et le 30 Octobre, remboursement des 2/3
- Si démission après le 30 Octobre l'année entière est due

**Boursier** : à signaler impérativement au moment de l'inscription et fournir l'attestation définitive d'attribution de bourse mais ne vous dispense pas de payer les frais demandés.

**Coût de conventionnement : 200 Euros** non remboursables dès acceptation du dossier

Frais de gestion entre l'Université publique et l'Université Catholique de Lyon, partenaire de l'ISFEC. L'intégralité de ces frais est ensuite versée à l'UCLy.

**CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)** : à régler directement sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous devez vous en acquitter **seulement lorsque votre inscription est confirmée et validée.**

#### Conditions de règlement :

- Paiement en une seule fois
  - 1300€ à régler avant la rentrée administrative
- Paiement en plusieurs fois
  - 500€ à régler lors de la rentrée administrative
  - 200€ au 1<sup>er</sup> octobre
  - 200€ au 1<sup>er</sup> novembre
  - 200€ au 1<sup>er</sup> janvier
  - 200€ au 1<sup>er</sup> février

#### Modalités de paiement :

- Paiement en une seule fois : par virement bancaire (RIB à suivre)
- Paiement en plusieurs fois :
  - 1<sup>ère</sup> mensualité : virement bancaire (RIB à suivre)
  - Mensualités suivantes : chèques à l'ordre de l'AGIFOPEC, datés du jour d'émission (à déposer à l'accueil lors de la rentrée administrative)

**Important :**

- L'étudiant est redevable du montant de la formation dès son inscription effective, pour le montant précisé ci-dessus.
- L'acceptation de l'étalement de ce montant ne saurait remettre en cause le caractère exigible des frais de scolarité, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.
- En cas d'abandon ou de suspension de la formation, pour raisons professionnelles ou tous autres motifs, après le 30 octobre, cela ne modifie en rien le plan de règlement convenu et accepté par l'étudiant lors de son inscription.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur .....

Reconnait avoir pris connaissance des conditions tarifaires et m'engage à les respecter.

Fait le :

à :

Signature :

*(précédée de la mention lu et approuvé)*

**COORDONNEES BANCAIRES :**

Titulaire du compte	IBAN	BIC/SWIFT
AGIFOPEC / ISFP	FR76 3000 3022 3600 0500 5458 767	SOGEFRPP